

M. HAYTHORNE: M. Thomson aurait-il des observations à nous faire sur l'étendue de l'aide que le service de placement accorde aux ruraux en quête d'emplois non agricoles?

M. THOMSON: Monsieur le président et honorables sénateurs, comme M. Haythorne vous l'a dit, je suis directeur du Service national de placement de la Commission d'assurance-chômage. Je vous ferai observer que la Commission d'assurance-chômage est chargée de l'application du plan d'assurance-chômage et de l'administration du Service national de placement.

Il s'agit d'une commission autonome, mais comme nous nous intéressons aux questions touchant l'embauchage et le travail tout autant que le ministère du Travail, et relevons du même ministre; il existe beaucoup de coopération et de collaboration entre ces deux services.

Le Service national de placement vise d'abord à trouver des emplois aux ouvriers et, en second lieu, à trouver de la main-d'oeuvre pour les patrons. Cependant, ce ne sont là que les grandes lignes des objectifs de ce service, car je pourrais en donner une meilleure définition en disant qu'il tend à organiser le marché de la main-d'oeuvre en vue de la plus grande utilisation de celle-ci.

Le service de placement a son siège social à Ottawa et cinq bureaux régionaux, soit un à chacun des endroits suivants: Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver, et deux cents bureaux locaux à travers le Canada. Il a un personnel global de 8,000 fonctionnaires, qui se partage assez également entre la division de l'assurance-chômage et le service de placement.

Lorsque quelqu'un se présente à notre bureau, il vient réellement y demander de l'emploi. Ce n'est que lorsque nous ne pouvons pas lui trouver du travail que nous lui versons des prestations d'assurance-chômage, si, bien entendu, il a versé les contributions requises.

En plus de ces deux fonctions, le service de placement conseille les jeunes gens qui s'inscrivent au marché de la main-d'oeuvre, voit au placement des handicapés, entreprend des campagnes de placement d'hiver, et s'occupe de placer la main-d'oeuvre de caractère administratif et professionnel. Comme l'agriculture au Canada est très importante, nous cherchons, naturellement, à trouver la main-d'oeuvre dont l'agriculture a besoin et des emplois aux ouvriers agricoles. Dans nos grands bureaux nous avons des spécialistes en agriculture et même dans certains de nos bureaux moins considérables, où l'agriculture est particulièrement importante nous avons des spécialistes du placement en cette industrie particulière.

Pour vous donner une idée de l'étendue de notre activité, — je déplore parfois que ce fait ne soit pas plus connu, — je vous ferai remarquer qu'en 1959 le service de placement a trouvé de l'emploi à 986,000 personnes. Va sans dire qu'on a placé un bon nombre de ces personnes plus d'une fois, de sorte qu'il serait plus exact de dire que nous avons effectué 986,000 placements. Sur ce nombre 96,557 étaient des placements en agriculture, dont quelques 50,000 étaient de caractère provisoire, de 6 jours ou moins. Environ 12,000 de ces placements en agriculture comportaient des déplacements d'une partie du pays à une autre. Naturellement, plusieurs de ces déplacements n'étaient que provisoires. Les accords relatifs à la main-d'oeuvre agricole nous permettent de transporter des ouvriers d'une partie du pays à une autre à la condition que l'ouvrier contribue une somme nominale aux frais de transport. Et, à la condition qu'il garde son emploi jusqu'à la fin de la saison des récoltes, il peut se procurer le billet de retour à un taux réduit. Les gouvernements provinciaux et fédéral se partagent également la différence entre les paiements effectués par l'ouvrier et le coût total.

Le sénateur HIGGINS: Est-ce que ces gens se cherchent du travail, ou est-ce que vous trouvez par vous-même s'ils sont sans emploi?